

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2160
N/REF : 4/01/2026 0H18 C:016472 I:02165
V/REF : Contrat N°002160 du 01/01/1994

Sté Caisse d'Epargne Rhône-Alp
C/O LAMY Lyon Gérance Vaise
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

V/REF.IMM. MG121855
IMMEUBLE : L'ALSACE
2 RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAU INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L. ZEGADI

ENTRETIEN DU RESEAU INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES
L.T.C. procedera annuellement au curage d'un tabouret extérieur,
de 80 metres de reseau eaux usees - eaux vannes et de 6 siphons
sur pieds de colonne eaux usees - eaux vannes.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 639,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	CURAGE RESEAU INTERIEUR EU-EV	1/AN	891,60	891,60
TOTAL H.T.				891,60
T.V.A. a 10,00%				89,16
TOTAL T.T.C.En EURO				980,76

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.